



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliasse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Séance du 22.01.19

#Objet : Autorisation d'ester en justice. Watermael-Boitsfort / Fonctionnaire délégué de la Région de Bruxelles-Capitale. Permis d'urbanisme 16/PFU/584128 délivré par le Fonctionnaire délégué le 06/12/18 à DROH!ME EXPLOITATION S.A., chaussée de La Hulpe, 51 à 53 et 61 à 1180 Bruxelles, représentée par Monsieur Michel CULOT, pour aménager un parc de loisirs actifs à l'hippodrome de Boitsfort. Défense des intérêts de la Commune. Introduction d'un recours en annulation et d'une demande en suspension devant le Conseil d'Etat.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu le permis d'urbanisme 16/PFU/584128 délivré par le Fonctionnaire délégué le 06/12/18 à DROH!ME EXPLOITATION S.A., chaussée de La Hulpe, 51 à 53 et 61 à 1180 Bruxelles représentée par Monsieur Michel CULOT pour aménager un parc de loisirs actifs à l'hippodrome de Boitsfort ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 16/10/18 d'introduire un recours au Conseil d'Etat à l'encontre du permis d'environnement délivré par Bruxelles Environnement le 27/10/2017 à DROH!ME S.A., chaussée de La Hulpe 53A à 1180 Bruxelles pour l'exploitation des installations classées d'un parc de loisirs sis chaussée de La Hulpe 53 à 1180 Bruxelles ;

Vu l'avis de la commune émis dans le cadre de la Commission de concertation en séance du 13/10/17 ;

Vu l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins émis en date du 26/10/17 ;

Considérant que le projet ne rencontre pas les remarques émises par la commune ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu d'introduire un recours en annulation et une demande en suspension au Conseil d'Etat afin de défendre les intérêts de la commune ;

Attendu que pour ce faire le Conseil communal doit autoriser le Collège des Bourgmestre et Echevins à ester en justice ;

Vu la loi du 17/06/17 relative aux marchés publics, notamment l'article 28-§1-4° (exclusion de certains marchés de services juridiques de l'application de la présente loi) ;

Vu l'article 270 de la nouvelle loi communale

DECIDE

Article unique

Le Collège des Bourgmestre et Echevins est autorisé à ester en justice et à introduire un recours en annulation et une demande en suspension devant le Conseil d'Etat de la décision du Fonctionnaire délégué de la Région

de Bruxelles-Capitale prise le 06/12/18 de délivrer un permis d'urbanisme à DROH!ME EXPLOITATION S.A., chaussée de La Hulpe, 51 à 53 et 61 à 1180 Bruxelles représentée par Monsieur Michel CULOT, pour aménager un parc de loisirs actifs à l'hippodrome de Boitsfort.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
29 votants : 29 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 23 janvier 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Marie-Noëlle Stassart